



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge



Déposé / Reçu le

2 8 NOV. 2014

au greffe du tribunal de commerce francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : Dénomination 0505 791850

(en entier): DZEN ECO CONSTRUCT

(en abrégé):

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée starter

Siège: 1070 Anderlecht, Chaussée de Mons 852, boite 1

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :Constitution

Il résulte d'un acte dressé par David INDEKEU, Notaire à Bruxelles, le 20 novembre 2014, ce qui suit: ONT COMPARU :

- 1. Monsieur DZEN Petru Alin, né à Suceava (Roumanie), le 21/04/1989, titulaire de la carte belge, avec le numéro d'identification du Registre National 89.04.21 559.29, de nationalité roumaine, domicilié à 1070 Anderlecht, Chaussée de Mons 852, boite 1.
- 2. Monsieur DZEN Constantin, né à Falticeni (Suceava, Roumanie), le 20/05/1978, titulaire de la carte belge, avec le numéro d'identification du Registre National 780520-567-21, de nationalité roumaine, domicilié à 1190 Forest, Rue du Mérode 401.
- 3. Monsieur MIHAILESCU Florin, né à Suceava (Roumanie), le 12/03/1982, titulaire de la carte belge, avec le numéro d'identification du Registre National 824312-273-32, de nationalité roumaine, domicilié à 1190 Forest, Rue du Mérode 401.
- 4. Monsieur BOTUSAN Emilian, né à Suceava (Roumanie), le 03/11/1991, titulaire de la carte belge, avec le numéro d'identification du Registre National 91.11.03 351.92, de nationalité roumaine, domicilié à 1190 Forest, Chaussée d'Alsemberg 228.

DECLARATION ET INFORMATION PREALABLE

Les comparants, requérant le notaire de constituer entre eux une société privée à responsabilité limitée starter, nous ont préalablement à la dite constitution :

- 1° déclaré, chacun individuellement, qu'ils ne détiennent pas de titres dans une autre société à responsabilité limitée qui représentent 5 % ou plus du total des droits de vote de cette autre société à responsabilité limitée;
- 2° remis un plan financier dans lequel ils justifient le montant du capital social de la société à constituer. Pour la rédaction du plan finan-cier, les fondateurs se sont fait assister par la SPRL ADD CONSULT, comptable agréé. Il en est expressément fait mention sur le plan financier.

Le notaire a ensuite informé les comparants sur les dispositions suivantes du Code des Sociétés applicables à la société privée à responsabilité limitée starter ;

1° Tout fondateur d'une société privée à responsabilité limitée starter est réputé caution solidaire des obligations de toute autre société privée à responsabilité limitée starter qu'il constituerait par la suite comme fondateur.

Cette personne ne sera plus réputée caution solidaire des obligations des sociétés visées à l'alinéa 1er dès que la société perd ou renonce à son caractère « starter » ou dès la publication de sa dissolution ;

- 2° Sans préjudice de ce qui est dit ci-avant, tout fondateur d'une société privée à responsabilité limitée starter qui détient des titres dans une autre société à responsabilité limitée qui représentent 5% ou plus du total des droits de vote de cette autre société à responsabilité limitée est tenu solidairement envers les intéressés;
- 3° Dès que le capital social a été porté à hauteur du montant tel que prévu pour une SPRL, la société perdra le statut de « starter » et toutes les dispositions du Code des Sociétés relatives aux sociétés privées à responsabilité limitée lui seront applicables ;
- 4° Après expiration d'un délai de trois ans après la constitution, les associés seront tenus solidairement, envers les intéressés de la différence éventuelle entre le capital minimum requis par le paragraphe premier de l'article 214 §1 du Code des Sociétés et le montant du capital souscrit.

CONSTITUTION

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature

Ensuite, après que les comparants aient reconnu avoir été dûment et complètement informés par le notaire, il a été procédé à la constitution d'une société privée à responsabilité limitée starter, en abrégé SPRL-S, dont les statuts sont arrêtés par les comparants comme suit :

Article 1 : Forme et dénomination

La société est une société privée à responsabilité limitée starter (SPRL-S).

Elle a pour dénomination «DZEN ECO CONSTRUCT»,

Tant qu'elle n'a pas porté son capital social au moins à dix-huit mille six cent euros, la société doit ajouter à toute mention de sa forme juridique dans les actes, factures, annonces, publications, lettres, notes de commande, sites Internet et autres documents, sous forme électronique le mot « starter », en abrégé « SPRL-S »

Article 2 : Siège social

Le siège social est établi à 1070 Anderlecht, Chaussée de Mons 852, boite 1.

Il peut, par simple décision de la gérance être transféré en tout autre endroit de Belgique.

Tout changement du siège social est publié à l'annexe au Moniteur Belge, par les soins de la gérance,

Article 3: Objet social

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour le compte de tiers, seul ou en association :

A.Constructions

41 Construction de bâtiments; promotion immobilière

411 Promotion immobilière

4110 Promotion immobilière

41101 Promotion immobilière résidentielle

4110101 Promotion immobilière de maisons d'habitation neuves ou de travaux de rénovation

4110102Promotion immobilière d'immeubles résidentiels

41102Promotion immobilière non résidentielle

4110201Promotion immobilière de bureaux

4110211Promotion immobilière de: centres commerciaux et industriels, hôtels, zones d'activités et marchés, ports de plaisance, stations de sports d'hiver etc.

4110212Aménagement ou rénovation de zones urbaines par voie de promotion

412 Construction de bâtiments résidentiels et non rési-dentiels

4120 Construction de bâtiments résidentiels et non rési-dentiels

41201 Construction générale de bâtiments résidentiels

4120101Réalisation du gros œuvre de maisons individuelles

4120102Construction de maisons indivíduelles "clés en mains"

4120111Réalisation du gros œuvre de bâtiments à cellules multiples (appartements etc.)

4120112Réalisation d'appartements "clés en mains"

4120121Réalisation du gros œuvre des bâtiments

4120122Coordination générale sur le chantier

41202 Construction générale d'immeubles de bureaux

41203Construction générale d'autres bâtiments non résidentiels

4120301Réalisation du gros œuvre de bâtiments et ouvrages industriels ou commerciaux, de dépôts de véhicules, d'entrepôts, d'écoles, de cliniques, de bâtiments pour la pratique d'un culte etc.

4120302Montage de hangars, granges, silos, ..., à usages agri-coles

42 Génie civil

421 Construction de routes et de voies ferrées

4211 Construction de routes et d'autoroutes

42110 Construction de routes et d'autoroutes

4211001Constructions d'autoroutes, de routes, de rues, de chaussées et d'autres voies pour véhicules et piétons (y compris la pose de glissières de sécurité)

4211002Construction de pistes d'atterrissage

4211003Marquage à la peinture des chaussées et des aires ou parcs de stationnement

4212 Construction de voies ferrées de surface et souter-raines

42120 Construction de voies ferrées de surface et souter-raines

4212001Construction de voies ferrées; pose du ballast et des rails, remise en état et réparations des voies

4213 Construction de ponts et de tunnels

42130 Construction de ponts et de tunnels

4213001Construction de ponts, y compris ceux destinés à supporter des routes surélevées, viaducs etc.

4213002Construction de tunnels routiers et ferroviaires et d'autres passages souterrains

422 Construction de réseaux et de lignes

4221 Construction de réseaux pour fluides

42211 Construction de réseaux de distribution d'eau et de gaz

42212 Construction de réseaux d'évacuation des eaux usées

42219 Construction de réseaux pour fluides n.c.a.

4221901Forage et construction de puits d'eau, fonçage de puits

4221911Construction de réseaux d'adduction, de distribution et d'évacuation des eaux

4221912Construction de réseaux de transport de gaz, de pro-duits pétroliers etc. Construction de réseaux électriques et de télécom-munications 42220 Construction de réseaux électriques et de télécom-munications 4222001Construction de lignes de transport et de distribution d'énergie électrique 4222002Construction de lignes et de réseaux de télécommunication Construction d'autres ouvrages de génie civil 4291 Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux 42911 Travaux de dragage 4291101Réalisation de travaux de dragage 4291102Curage des cours d'eau, fossés etc. 42919 Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux, sauf travaux de dragage 4291901Construction de ports (y compris les ports de plai-sance) et de bassins 4291902Construction de barrages et de digues 4291903Construction de canaux et d'autres voies navigables 4291904Construction d'écluses et autres ouvrages de régula-tion 4291905Construction de bassins de décantation et d'autres ouvrages pour l'épuration des eaux usées 4299 Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a. Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a. 42990 4299001Construction de terrains de jeux et de sport, de bas-sins de natation etc. 4299011Lotissement foncier 4299012Aménagement et remembrement de zones rurales 4299013Aménagement de parcelles de cimetières Travaux de construction spécialisés 43 431 Démolition et préparation des sites Travaux de démolition 4311 43110 Travaux de démolition 4311001Démolition d'immeubles et autres constructions Travaux de préparation des sites 4312 Travaux de préparation des sites 43120 4312001Travaux de terrassement: creusement, comblement, nivellement de chantiers de construction, ouverture de tranchées, déro-chement, destruction à l'explosif etc. 4312002Préparation de sites pour l'exploitation minière: enlèvement de déblais et autres travaux d'aménagement et de préparation des terrains et sites miniers 4312003Rabattement de la nappe aquifère et drainage des chantiers des constructions 4312004Drainage des terrains agricoles et sylvicoles 4312011Déblayage des chantiers 4312021Utilisateur professionnel de produits explosifs (ex : destruction bâtiments, préparation des terrains ou des sites miniers) 4312022Utilisateur professionnel d'autres articles pyrotech-niques (ex : engin de signalisation, pétards de chemin de fer) 4313 Forages d'essai et sondages Forages d'essai et sondages 43130 4313001Sondages d'essai, les forages d'essai et les carottages pour la construction ainsi que pour les études géophysiques, géologiques et similaires 4313002Exécution de forages horizontaux pour passages de câbles ou de canalisations Travaux d'installation électrique, de plomberie et autres travaux d'installation 432 4321 Installation électrique Travaux d'installation électrotechnique de bâtiment 43211 4321101Installation de câbles et appareils électriques 4321102Installation de systèmes de télécommunication et installations informatiques 4321103Installation de systèmes de surveillance et d'alarme contre les effractions Travaux d'installation électrotechnique autres que de bâtiment 4321201Installation de systèmes d'éclairage et de signalisation pour chaussées, voies ferrées, aéroports et installations portuaires (y compris l'installation de panneaux de signalisation) Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air 4322 Travaux de plomberie

4322101Installation dans des bâtiments ou autres construction de : plomberie et appareils sanitaires, conduites et raccordements de gaz ou d'eau (excepté pour chauffage), installation d'extinction automatique d'incendie etc.

43222 Installation de chauffage, de ventilation et de condi-tionnement d'air

4322201(nstallation dans des bâtiments ou d'autres projets de construction de: systèmes de chauffage à l'électricité, au gaz et au mazout, chaudières, matériaux et conduites de ventilation et de climatisation etc.

4322202Installation de systèmes de chauffage, de climatisa-tion et de ventilation (sauf chauffage)

4322211Installation d'installations électriques de chauffage

4329 Autres travaux d'installation

43291 Travaux d'isolation

4329101Mise en œuvre dans des bâtiments ou d'autres pro-jets de construction de: matériaux d'isolation thermique, matériaux d'isolation acoustique et anti vibratile

4329102Travaux d'isolation de canalisations de chauffage ou de réfrigération

4329103Travaux d'isolation de chambres froides ou d'entre-pôts frigorifiques

43299 Autres travaux d'installation n.c.a.

4329901[nstallation de stores et bannes

4329902Installation d'enseignes, lumineuses ou non

4329903Autres travaux d'installation n.d.a., y compris l'instal-lation d'accessoires

4329904Travaux d'installation générale

4329911Installation d'ascenseurs et escaliers mécaniques

4329912Installation d'antennes d'immeubles et paratonnerres

433 Travaux de finition 4331 Travaux de plâtrerie 43310 Travaux de plâtrerie

4331001Application dans des bâtiments ou d'autres projets de construction, de plâtre ou de stuc pour l'intérieur ou l'extérieur, y compris les matériaux de lattage associés

4332 Travaux de menuiserie 43320 Travaux de menuiserie

4332001Montage de menuiseries extérieures et intérieures: portes, fenêtres, escaliers, placards de cuisines équipées, équipements pour magasins, dormants de portes et fenêtres etc.

4332002Montage de cloisons mobiles; revêtement de murs, de plafonds etc., en bois ou en matière plastique

4332003Montage de portes de garage, de volets, de per-siennes, de grillages, de grilles etc., en bois ou en matière plastique

4332004Montage de portes blindées et de portes coupe-feux, en bois ou en matière plastique

4332005Montage de serres, de vérandas etc., en bois ou en matière plastique

4332011Montage de menuiseries extérieurs et intérieurs mé-tallique: portes, fenêtres, dormants de portes et fenêtres, escaliers, placards de cuisines équipées, équipements pour magasins etc.

4332012Montage de cloisons mobiles; revêtement de murs, de plafonds etc., métallique

4332013Montage de portes de garage, de volets, de per-siennes, de grillages, de grilles etc., métallique

4332014Montage de portes blindées et portes coupe-feux, métal-lique

4332015Montage de serres, de vérandas etc., métallique

4332016Montage de menuiseries extérieures et intérieures en matière plastique

4332021 Installation de portes intérieures, de cloisons de séparation, ..., en verre

4332031Montage de cloisons sèches à base de plâtre

4333 Travaux de revêtement des sols et des murs

43331 Pose de carrelages de sols et de murs

4333101Pose dans des bâtiments ou d'autres projets de cons-truction: revêtements muraux ou carrelages en céramique, en béton ou en pierre de taille; revêtements de sols et de murs en granit etc.

43332 Pose de revêtements en bois de sols et de murs

4333201Pose dans des bâtiments ou d'autres projets de cons-truction de ; parquets et autres revêtements de sols en bois, revêtement de cloison en bois

43333Pose de papiers peints et de revêtements de murs et de sols en d'autres matériaux

4333301Pose de papiers peints

4334 Travaux de peinture et vitrerie

43341 Peinture de bâtiments

4334101Peinture intérieure et extérieure des bâtiments

43342 Peinture de travaux de génie civil

4334201Peinture d'ossatures métalliques

4334202Peinture de navires et de bateaux par des unités non spécialisées

43343 Vitrerie

4334301Pose de vitres, de miroirs etc.

4339 Autres travaux de finition
43390 Autres travaux de finition

4339001Nettoyage de bâtiments nouveaux et remise en état des lieux après travaux

4339002Autres travaux d'achèvement et de finition des bâti-ments n.d.a.

439 Autres travaux de construction spécialisés

4391 Travaux de couverture 43910 Travaux de couverture

4391001Montage de charpentes

4391002Travaux de couverture en tous matériaux

4391003Mise en place des éléments d'évacuation des eaux de pluie

4399 Autres travaux de construction spécialisés n.c.a.

43991 Travaux d'étanchéification des murs

4399101Travaux d'étanchéification des toits et des toitures, terrasses

4399111Traitement des murs avec des produits hydrofuges

43992 Ravalement des façades

4399201Nettoyage à la vapeur, le sablage et les activités ana-logues appliquées aux parties extérieures des bâtiments

43993 Construction de cheminées décoratives et de feux ou-verts

4399301Construction de cheminées décoratives et de feux ouverts

43994 Travaux de maçonnerie et de rejointoiement

4399401Maçonnerie

4399402Exécution de travaux de rejointoiement

43995 Travaux de restauration des bâtiments

43996 Pose de chapes

4399601Pose de chape

43999 Autres activités de construction spécialisées

4399901Mise en place de fondations, y compris le battage de pleux

4399902Travaux de ferraillage et pose de coffrage

4399903Construction de cheminées et de fours industriels

4399904Montage d'éléments de structures métalliques non fabriqués par l'unité qui exécute les travaux

4399905Exécution pour les tiers de travaux de levage

4399906Montage et démontage d'échafaudages et de plates-formes de travail

4399907Construction de chambres froides, chambres fortes etc.

4399911Location avec opérateur de matériel de construction

4399921Exécution des travaux sous-marins de toute nature

4399931Installation de piscines privées

33.110 Réparation d'ouvrages en métaux

35.130 Distribution d'électricité

La société exercera également location de tout matériel de construction.

B. Commerce

4711Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

4719Autres commerces de détail en magasin non spécialisé

4721Commerce de détail de fruits et de légumes en magasin spé-cialisé

4722Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé

4723Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé

4724Commerce de détail de pain, de pâtisserie et de confiserie en magasin spécialisé

4725Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé

4726Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé

4729Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé

4730Commerce de détail de carburants automobiles en magasin spécialisé

4741Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé

4742Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé

4743Commerce de détail de matériels audio-vidéo en magasin spécialisé

4751Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé

4752Commerce de détail de quincaillerie, de peintures et de verres en magasin spécialisé

4753Commerce de détail de tapis, de moquettes et de revête-ments de murs et de sols en magasin spécialisé

4754Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé

4759Commerce de détail de meubles, d'appareils d'éclairage et d'autres articles de ménage en magasin spécialisé

4761Commerce de détail de livres en magasin spécialisé

4762Commerce de détail de journaux et de papeterie en magasin spécialisé

4763Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé

4764Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé

4765Commerce de détail de jeux et de jouets en magasin spécialisé

4771Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé

4772Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé

4773Commerce de détail de produits pharmaceutiques en maga-sin spécialisé

4774Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé

4775Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé

4776Commerce de détail de fleurs, de plantes, de graines, d'en-grais, d'animaux de compagnie et d'aliments pour ces animaux en magasin spécialisé

4777Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé

4778 Autres commerces de détail de biens neufs en magasin spé-cialisé

4779Commerce de détail d'antiquités et de biens d'occasion en magasin

4799001Commerce de détail de tous types de produits exercé selon des modalités non prévues dans les classes précédentes: par démar-cheurs, distributeurs automatiques, démonstrateurs, marchands ambulant etc.

C. Transport

4931Transports urbains et suburbains de voyageurs

4932Transports de voyageurs par taxis

4939Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a.

4941Transports routiers de fret

4942Services de déménagement

4950Transports par conduites

5229Autres services auxiliaires des transports

D. Stockage

5210Entreposage et stockage

5221Services auxiliaires des transports terrestres

E. Poste et courrier

5310Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel

5320Autres activités de poste et de courrier

F. Fabrication meubles

31010Fabrication de meubles de bureau et de magasin

31020Fabrication de meubles de cuisine

31030Fabrication de matelas

31091Fabrication de salles à manger, de salons, de chambres à coucher et de salles de bain

31092Fabrication de meubles de jardin et d'extérieur

31099Fabrication d'autres meubles n.c.a.

G. Services relatifs aux bâtiments aménagement paysager

81100Activités combinées de soutien lié aux bâtiments

81210Nettoyage courant des bâtiments

81220Autres activités de nettoyage des bâtiments; nettoyage in-dustriel

81290Autres activités de nettoyage

81300Services d'aménagement paysager

H. Restauration

56101Restauration à service complet

56102Restauration à service restreint

56210Services des traiteurs

56290Autres services de restauration

56301Cafés et bars

56302Discothèques, dancings et similaires

56309Autres débits de boissons

I. Nettoyage

81210Nettoyage courant des bâtiments

81220Autres activités de nettoyage des bâtiments; nettoyage industriel

81290Autres activités de nettoyage

J. Travail du bois

16Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie

17Industrie du papier et du carton

18imprimerie et reproduction d'enregistrements

161Sciage et rabotage du bois

3162Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie

171Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton

172Fabrication d'articles en papier ou en carton

1811mprimerie et services annexes

1610 Sciage et rabotage du bois

1621 Fabrication de placage et de panneaux de bois

1622Fabrication de parquets assemblés

1623Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries

1624Fabrication d'emballages en bois

1629Fabrication d'objets divers en bois

K. Informatique/ Automatique

62Programmation, conseil et autres activités informatiques

620Programmation, conseil et autres activités informatiques

6201Programmation informatique

62010Programmation informatique

6202Conseil informatique

62020Conseil informatique

6202001Activités de conseil aux utilisateurs concernant le type et la configuration du matériel informatique et les applications logicielles

6202002Activités des intégrateurs de réseaux

6203Gestion d'installations informatiques

62030Gestion d'installations informatiques

6209Autres activités informatiques

62090Autres activités informatiques

631Traitement de données, hébergement et activités connexes; portails Internet

639Autres services d'information

6201Programmation informatique

6202Conseil informatique

6203Gestion d'installations informatiques

6209Autres activités informatiques

6311Traitement de données, hébergement et activités connexes

6312Portails Internet

6391Activités des agences de presse

4651Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informa-tiques périphériques et de logiciels

4652Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication

2620001Fabrication de machines automatiques de traitement de l'information, y compris les microordinateurs et les machines pour le traitement des textes; unités centrales, interfaces, consoles etc.

2620002Fabrication d'unités périphériques: imprimantes, ter-minaux etc.; lecteurs de disques magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée

263Fabrication d'équipements de communication

28294Fabrication de machines automatiques de vente de produits

20205Enhipotion diapperaile de filtrage

28295Fabrication d'appareils de filtrage	
L. Location	
01.410	Location de machines et d'équipements agricoles avec opérateurs
45.500	Location avec opérateur de matériel de construction
60.243	Location de camion avec conducteur
71.100	Location de véhicules automobiles
71.210	Location de camions, tracteurs de halage, remorques et semi-remorques
71.210	Location de caravanes, camping-cars, eto.
71.210	Location de palettes
71.210	Location de conteneurs
71.210	Location de matériel ferroviaire
71.210	Location de motocycles
71.220	Location de matériel de transport par eau
71.230	Location de matériel de transport aérien
71.310	Location de matériel agricole
71.320	Location et location bail de machines et équipements pour le bâtiment et le génie civil, sans
opérateur (grues, bétonnières, etc.)	
71.320	Location de conteneurs pour le logement ou le bu-reau
71.340	Location et location bail de machines à sous et jeux, électroniques ou non, pour cafés,
casinos, etc.	
71.340	Location bail de chapiteaux pour expositions, fêtes d'entreprise, concerts, etc.
71.340	Location d'autres machines et équipements, n.d.a. (à l'exception de la location bail des
machines à sous et chapiteaux)	
71,401	Location de machines-outils, d'outils à main et de matériel de bricolage
71.403	Location de téléviseurs et autres appareils audiovi-suels
71.404	Location de vaisselle, couverts, verrerie, articles pour la cuisine et la table, appareils
électriques et électroménagers, etc.	
71.406	Location d'articles de sport et de camping

773Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens

7731Location et location-bail de machines et d'équipements agricoles

77310Location et location-bail de machines et d'équipements agricoles

7731001Location de tracteurs agricoles et de motoculteurs

7731002Location de machines et équipements pour l'agricul-ture, l'élevage et l'exploitation forestière, sans opérateur (= la location des produits fabriqués dans le groupe 29.3)

7732Location et location-bail de machines et d'équipements pour la construction

77320Location et location-bail de machines et d'équipements pour la construction

7732001Location et location-bail de machines et équipements pour le bâtiment et le génie-cívil, sans opérateur (grues, bouteurs, bétonnières etc.)

7732002Location d'échafaudages et de plates-formes de tra-vail, sans montage ni démontage

7733Location et location-bail de machines de bureau et de maté-riel informatique

77330Location et location-bail de machines de bureau et de maté-riel informatique

7733001Location et location-bail de machines et équipements de bureau, sans opérateur: ordinateurs, machines et matériels informatiques, duplicateurs, photocopie, machines à écnre et de traitement de texte etc.

7733002Location, ou la redevance d'utilisation, de logiciels

77391Location et location-bail de machines à sous, de machines de jeux et de machines automatiques de vente de produits

7739101Location et location-bail de machines à sous et jeux, électroniques ou non, pour cafés, casinos etc.

77392Location et location-bail de tentes

7739201Location et location-bail de chapíteaux pour exposi-tions, fêtes d'entreprises, concerts etc., sans opérateur

77393Location et location-bail de caravanes et de motor-homes

77394Location et location-bail de conteneurs à usage d'habitation, de bureau et similaires

77399Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels

7739901Location et location-bail de moteurs et turbines, compresseurs, machines-outils, sans opérateur

7739902Location et location-bail de matériels de radiodiffu-síon, de télévision et de communication, sans opérateur

7739903Location et location-bail de matériels de mesure et de contrôle, sans opérateur

7739904Location et location-bail d'autres machines et maté-riels à usage scientifique, commercial et industriel, y compris les machines automatiques de vente de produits, sans opérateur

9601201Service des laveries automatiques en libre-service

9609921Exploitation de machines automatiques de photographie

M. Activités immobilières

68 Activités immobilières

681 Activités des marchands de biens immobiliers 6810 Activités des marchands de biens immobiliers 68100 Activités des marchands de biens immobiliers

6810001Activités de transactions sur biens immobiliers tels que; immeubles résidentiels et maisons d'habitation, immeubles non résidentiels, terres et terrains

6810002Transactions sur biens propres tels que fonds de commerce, droits à bail et pas de porte (reprise)

Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués

68201 Location et exploitation de biens immobiliers résidentiels propres ou loués, sauf logements sociaux

6820101Location d'appartements et de maisons, vides ou meublés, destinés à l'habitation

6820102Location de longue durée en hôtels-appartements

6820103Exploitation de biens immobiliers en multipropriété

68202Location et exploitation de logements sociaux

6820201Promotion immobilière à objectif locatif par des sociétés de logements sociaux

68203 Location et exploitation de biens immobiliers non ré-sidentiels propres ou loués, sauf terrains 6820301Location d'immeubles non résidentiels (bureaux, es-paces commerciaux, halls d'exposition etc.)

6820302Location à l'année de boxes ou de lieux de garage de véhicules

6820303Location de fonds de commerce (dans un système de gérances libres)

68204 Location et exploitation de terrains

6820401Location de terrains (bâtis ou non) à usage agricole

6820402Location à l'année d'emplacements de caravanes

683 Activités immobilières pour compte de tiers

6831 Agences immobilières

68311 Intermédiation en achat, vente et location de biens immobiliers pour compte de tiers

6831101Agences immobilières et intermédiaires en achat, vente et location de biens immobiliers

68312 Estimation et évaluation de biens immobiliers pour compte de tiers

6831201 Estimation et évaluation de biens immobiliers

Administration de biens immobiliers pour compte de tiers

Administration de biens immobiliers résidentiels pour compte de tiers

6832101Prise en charge au nom du (ou des) propriétaire(s) de l'ensemble des services nécessaires au fonctionnement des immeubles gérés (immeubles résidentiels)

6832102Collecte des loyers (immeubles résidentiels)

68322 Administration de biens immobiliers non résidentiels pour compte de tiers

6832201Prise en charge au nom du (ou des) propriétaire (s) de l'ensemble des services nécessaires au fonctionnement des immeubles gérés (immeubles non résidentiels)

6832202Collecte des loyers (immeubles non résidentiels)

Elle peut également exercer toute activité susceptible de favoriser la réalisation de son objet social.

Elle peut, dans les limites de son objet social, tant en Belgique qu'à l'étranger, effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles, commerciales ou civiles.

Elle peut s'intéresser, par toutes voies légales, dans toutes sociétés, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe, ou de nature à favoriser la réalisation de son objet.

Elle peut exercer tout mandat d'administrateur, gérant ou liquida-teur.

Article 4 : Durée

La société est constituée pour une durée illimi-tée.

Article 5: Capital social

Le capital social, fixé à 100,00 euros, est représenté par 100 parts sans mention de valeur nominale.

Dès que le capital social a été porté à hauteur du montant mini-mum prévu par la loi, à savoir actuellement 18.600,00 euros, la société perd le statut de « starter » et toutes les dispositions du Code des Sociétés relatives aux sociétés privées à responsabilité limitée lui seront appli-cables.

Après expiration d'un délai de trois ans après la constitution, les associés sont tenus solidairement envers les intéressés de la différence éventuelle entre le capital minimum requis par le paragraphe premier et le montant du capital souscrit.

Article 6 : Augmentation et réduction de capital

Le capital social peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les conditions requises pour les modifications aux statuts.

Article 7: Nature des parts

Les parts sont nominatives.

Elles sont inscrites dans le registre des as sociés tenu au siège social.

Les parts peuvent être représentées par des certificats au nom des titulaires, extraits d'un registre à souches et signés par la gérance.

Tout associé d'une société « starter » sera réputé caution solidaire des obligations de toute autre société privée à responsabilité limitée starter qu'il constituerait par la suite comme fondateur, jusqu'à ce que la dite société perde ou renonce à son caractère « starter » ou dès la publication de sa dissolution.

En outre, sans préjudice de ce qui est dit ci-avant, tout associé d'une société privée à responsabilité limitée starter qui détient à un moment donné des titres dans une autre société à responsabilité limitée qui représentent 5% ou plus du total des droits de vote de cette autre société à responsabilité limitée sera tenu solidairement envers les intéressés.

Article 8 : Cession des parts

Les cessions ou transmissions pour cause de mort de parts s'opèrent conformément aux dispositions du Code des Sociétés.

Tant que la société a le caractère de starter, les parts d'un associé ne peuvent être cédées à une personne morale, à peine de nullité de l'opération.

Si les parts sont transférées à une personne physique, suite à un décès ou entre vifs, celle-ci devra respecter les obligations inscrites dans le Code des Sociétés pour les associés d'une société « starter » et dont question à l'article 7 des présents statuts.

.Article 9 : Héritiers et ayants causes ou créanciers

Les héritiers, ayants cause ou créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les livres, biens et marchandises ou valeurs de la société, frapper ces derniers d'opposition, demander le partage ou la licitation du fonds social, ni s'immiscer en rien dans son administration, ils doimvent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et bilans sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

Article 10 : Indivisibilité des parts vis-à-vis de la société

Les parts sont indivisibles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de la part.

Article 11 : Gérance

La gérance est confiée à un ou plusieurs gérants.

Le mandat du gérant (des gérants) est gratuit ou rémunéré.

En cas de décès, démission ou révocation du (d'un) gérant, il sera pourvu à son remplacement par l'as¬semblée générale des associés.

Article 12 : Gestion journalière

La gérance peut déléguer la gestion journalière de la société et des pouvoirs spéciaux déterminés à tous mandataires de son choix.

Article 13 : Clause de non-concurrence

Un gérant ne peut s'intéresser, ni directement, ni indirectement, à aucune entreprise susceptible de faire concurrence à la société.

Article 14 : Pouvoirs du (des) gérant(s)

Le gérant (chacun des gérants) peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

Article 15 : Représentation de la société

Le gérant (chacun des gérants) représente la société à l'égard des tiers et en justice, soit en deman¬dant, soit en défendant.

Article 16 : Contrôle des comptes

Tant que la société répond, pour le dernier exercice clôturé, aux critères énoncés par l'article 15 du Code des Sociétés, elle ne sera pas tenue de nommer un ou plusieurs commissaires et l'associé unique aura les pouvoirs d'investigation et de contrôle d'un commissaire.

Si la société nomme ou doit nommer un ou plu¬sieurs commissaires, ceux ci devront être choisis par l'assemblée générale parmi les membres, personnes physi¬ques ou morales, de l'Institut des Réviseurs d'Entre¬prises.

Les commissaires sont nommés pour un terme de trois ans renouve-lable.

Le nombre et les émoluments des commissaires sont déterminés par l'assemblée générale des assorciés. Ces émoluments consistent en une somme fixe, établie au début de leur mandat. Ils ne peuvent être modifiés que du consentement des parties.

Les fonctions des commissaires sortants cessent immédiatement après l'assemblée générale annuelle,

La mission et les pouvoirs des commissaires sont ceux que leur assigne le Code des Sociétés.

Article 17 : Assemblée générale

Les associés se réunissent en assemblée générale pour délibérer sur tous objets qui intéressent la société.

Toutefois, les associés peuvent, à l'unanimité, prendre par écrit toutes les décisions qui relèvent du pouvoir de l'assemblée générale, à l'exception de celles qui doivent être passées par un acte authentique. Les personnes visées à l'article 271 du Code des Sociétés, peuvent prendre connaissance de ces décisions.

Il eşt tenu une assemblée générale ordinaire le 20 du mois de septembre, à 18 heures de chaque année; si ce jour est férié, l'assemblée est remise au jour ouvrable suivant.

La gérance peut convoquer l'assemblée générale chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

Les assemblées générales se tiennent au siège social ou à l'endroit indiqué dans les avis de convocation.

L'assemblée délibère conformément au code des sociétés.

Article 18: Droit de vote

Chaque associé peut voter par lui même ou par mandataire.

Chaque part ayant droit de vote, sur laquelle les appels de fonds régulièrement appelés et exigibles ont été effectués, donne droit à une voix.

L'exercice du droit de vote peut faire l'objet de conventions entre associés, dans les limites fixées par le Code des Sociétés.

Article 19: Procès-verbaux

Les procès verbaux des assemblées générales sont signés par tous les associés présents.

Article 20: Exercice social

L'exercice social commence le premier avril et se termine le trente et un mars. A cette date, la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels, conformément à la loi.

Dans les trente jours de leur approbation par l'assemblée, les comptes annuels sont déposés par les soins de la gérance à la « BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE ».

Article 21 : Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats constitue le bénéfice net.

Tant que la société a le caractère de société « starter », l'assemblée générale fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement d'un quart au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve. Cette obligation de prélèvement existe jusqu'à ce que le fonds de réserve ait atteint le montant de la différence entre le capital minimum requis par le Code des Sociétés, à savoir dix-huit mille six cent euros et le capital souscrit actuel de la société.

L'assemblée générale peut décider, conformément aux règles de la modification des statuts, que ce fonds de réserve soit incorporé dans le capital.

Lorsque la société aura perdu le caractère de société « starter », il sera prélevé sur le bénéfice tout d'abord cinq pour cent au moins pour constituer la réserve légale.

Le solde est mis à la disposition de l'assemblée générale qui en détermine l'affectation.

Article 22: Dissolution

La société peut être dissoute en tout temps par décision de l'assem-blée générale.

Article 23 : Liquidateur

En cas de dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, l'assemblée générale des associés désigne le ou les liquidateurs, détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments et fixe le mode de liquidation, conformément au Code des Sociétés.

Article 24 : Répartition du boni de liquidation

Après apurement de toutes les dettes et charges et des frais de liquidation ou consignation faite pour ces règlements, l'actif net est réparti, en espèces ou en titres, entre toutes les parts.

Article 25 : Associé unique

Au cas où pour une raison quelconque, la société ne compte plus qu'un seul associé et jusqu'au moment où la société compte à nouveau au moins deux asso-ciés, les prescriptions du Code des Sociétés concernant la société ne comprenant qu'un associé unique, seront d'application et le fonctionnement de la société de même que la responsabilité de l'associé seront réglés conformément à ces prescriptions.

Article 26 : Election de domicile

Pour l'exécution des présents statuts, tout associé, gérant, commis-saire et liquidateur élit, par les présentes, domicile au siège social, où toutes communications, sommations, assignations ou signifi-cations peuvent lui être valablement faites, sans autre obligation pour la société que de tenir ces documents à la disposition du destinataire.

Article 27 : Référence au Code des Sociétés

Les associés entendent se conformer entièrement au Code des Sociétés et, en conséquence, les dispositions de ce Code auxquelles il n'est pas licitement dérogé par les présents statuts, y sont réputées inscrites, et les clauses qui seraient contraires aux dispositions impératives de ce Code, sont censées non écrites.

II. Les statuts étant ainsi arrêtés, de procéder, comme suit, à la sous-cription du capital social :

SOUSCRIPTION EN ESPECES.

Les 100 parts sociales sont souscrites en espèces, au prix de

1,00 euro l'une, par :

Réservé au Moniteur belge

Volet B - Suite

1. Monsieur DZEN Petru Alin 88 parts sociales 2. Monsieur DZEN Constantin 4 parts sociales 3. Monsieur MIHAILESCU Florin 4 parts sociales

4. Monsieur BOTUSAN Emilian 4 parts sociales

Ensemble: 100 parts sociales.

Les comparants déclarent et reconnaissent que chacune de ces parts a été entièrement libérée par un versement d'un euro (1,00 €).

DISPOSITIONS TRANSITOIRES DES STATUTS:

Le premier exercice social commence ce jour et finit en 2016 et la première assemblée générale ordinaire se tiendra en septembre 2016.

NOMINATION DE GERANT(S):

Les statuts de la société étant arrêtés, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire qui, réunissant l'intégralité des titres a décidé à l'unanimité de fixer le nombre de gérants à 1 et de nommer à ces fonctions pour une durée indéterminée Monsieur DZEN Petru Alin. Son mandat est rémunéré,

PROCURATION:

Les comparants décident de conférer tous pouvoirs à Maitre Ruxandra RATA avec faculté de subdélégation aux fins d'accomplir toutes formalités nécessaires auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et de l'Administration de la T.V.A.

REPRISE DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LES FONDATEURS AU NOM DE LA SOCIETE EN **FORMATION**

Conformément à l'article 60 du Code des Sociétés, la présente société, au jour de l'acquisition de la personnalité juridique par la société, reprend tous les engagements pris antérieurement par les comparants au nom de la société en formation depuis le 1/08/2014.

Déposé en même temps une expédition de l'acte du 20 novembre 2014

Cet extrait est délivré conformément à l'article deux, paragraphe quatre, du Code des Sociétés, uniquement en vue du dépôt au greffe du Tribunal de Commerce et de l'acquisition pour la nouvelle société de la personnalité morale

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

David INDEKEU, Notaire.

Mentionner sur la dernière page du Volet B: Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature